

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Ce n'est même pas amusant. Flora est embarrassée.

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. Crosbie: Je retire le «nourisson qui dégoûte» que je remplace par «nourisson qui braille», monsieur le Président.

Pour en revenir à nos moutons, l'accord de libre-échange ne précise pas à quel prix on peut vendre le pétrole de Hibernia ni l'électricité. On peut le vendre au prix qu'un acheteur est disposé à payer pour le pétrole ou l'électricité. Il n'y a aucun obstacle. En fait, l'accord de libre-échange favorise ce développement parce que nous avons maintenant des débouchés assurés aux États-Unis si le pétrole n'est pas tout vendu dans la région de l'Atlantique.

Hibernia produira environ 110 000 barils de pétrole par jour, ce qui représente 60 p. 100 de la capacité de la région de l'Atlantique. Après Hibernia, il y aura Terra Nova, Ben Nevis, et tous les autres gisements qui seront mis en valeur. Pendant un siècle, les Terre-Neuviens vont connaître une prospérité comme ils n'en ont jamais connue.

Le vent a tourné pour Terre-Neuve grâce à notre premier ministre et à son gouvernement, certainement pas grâce aux saboteurs ni aux députés de l'autre côté de la Chambre qui ne prennent jamais de risques!

Des voix: Bravo!

LES CONSÉQUENCES POUR TERRE-NEUVE

M. Jack Harris (St-Jean-Est): Monsieur le Président, la province de Québec attire des industries depuis de nombreuses années grâce au faible prix de ses sources énergétiques provenant en grande partie du complexe hydroélectrique de Churchill Falls. Ces ressources ont généré énormément d'activité économique et donné lieu à l'établissement, notamment, d'usines de pâtes et papiers ainsi que de fonderies d'aluminium et de magnésium.

Pourquoi Terre-Neuve doit-elle se contenter d'exploiter et d'exporter ses ressources énergétiques, de les voir quitter la province pour toujours, à 200 milles de là? Pourquoi Terre-Neuve se voit-elle refuser la mise en oeuvre chez elle de la stratégie d'expansion économique qui a donné de si bons résultats au Québec? Le ministre est-il conscient que l'article 904 de l'accord de libre-échange va désormais empêcher toute expansion industrielle à Terre-Neuve et au Labrador fondée sur nos abondantes ressources énergétiques? Ne reconnaît-il pas que l'accord interdit réellement l'établissement de deux prix distincts pour le pétrole grâce auxquels Terre-Neuve pourrait développer sa propre industrie?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, Terre-Neuve peut acheter du pétrole.

Questions orales

Les provinces de l'Atlantique peuvent acheter du pétrole. Les Canadiens peuvent acheter du pétrole. Les Américains peuvent acheter du pétrole. Les Allemands peuvent acheter du pétrole. Les Japonais peuvent acheter du pétrole. Tous peuvent acheter du pétrole au prix le plus élevé qui aura cours sur le marché. C'est le prix qu'il faut payer pour acheter du pétrole.

En ce qui a trait aux emplois, l'Accord de l'Atlantique contient des dispositions sur les droits acquis. Les dispositions relatives à l'emploi, aux résultats et aux avantages sociaux ne sont absolument pas assujetties à l'accord de libre-échange. Si c'était le cas, nous pourrions quand même protéger nos emplois.

Il y aura du travail au Québec. Des milliers d'emplois seront créés dans les chantiers navals du Québec pour la construction de modules. Des centaines d'emploi dans le secteur du génie seront créés en Alberta, en Ontario et à la grandeur de notre vaste pays. Des crédits de quelque cinq milliards de dollars seront affectés en majeure partie à des biens et des services.

Des voix: Encore!

M. Crosbie: C'est un projet national dont les Canadiens peuvent être fiers?

M. le Président: Le député de Cape Breton—The Sydneys.

M. Crosbie: Toutes les régions du Canada, sans exception, d'un océan à l'autre, obtiendront leur part lorsque notre premier ministre exécutera ses promesses électorales!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de Cape Breton—The Sydneys.

LE RAFFINAGE DU PÉTROLE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président . . .

Des voix: Nous voulons George! Nous voulons George!

M. le Président: La parole est au député de Cape Breton—The Sydneys.

M. MacLellan: Monsieur le Président, ma question s'adresse au député de Saint-Jean-Ouest. La déclaration de principes ne précise pas si une partie du pétrole va être traitée dans l'est du Canada, à Come-By-Chance ou dans n'importe quelle autre raffinerie. Par ailleurs, rien n'indique qu'on prévoit en vendre une partie à Terre-Neuve ou même dans l'est du Canada. En fait, un haut fonctionnaire fédéral a déclaré qu'il se vendrait probablement sur la côte atlantique des États-Unis.

Le ministre peut-il nous donner l'assurance, malgré l'accord de libre-échange qui, d'après lui, ne nous permettra pas de décider des débouchés du pétrole, que Terre-Neuve pourra acheter une partie du pétrole produit sur son propre territoire?